

Service de la culture
Bureau de la directrice
801, rue Brennan, 5^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
ville.montreal.qc.ca/culture

Le 22 novembre 2016

Madame Lucila Guerrero
Auteure et artiste en arts visuels
Membre professionnelle de la Diversité artistique
de Montréal (DAM), du Regroupement d'artistes en arts visuels,
de Visions sur l'art Québec
lucilaguerrero10@gmail.com

Objet : Droits d'exposition dans les bibliothèques de la Ville de Montréal

Madame,

Madame Chantal Gagnon, directrice générale adjointe à la qualité de vie, de la Ville de Montréal, nous prie de répondre à votre correspondance du 28 octobre dernier, concernant les droits d'exposition dans les bibliothèques de Montréal.

Les bibliothèques sont des lieux essentiels de la vie culturelle de quartier qui offrent aux usagers une expérience enrichissante et stimulante. La tenue d'expositions, de conférences et d'animations contribue sans conteste à affirmer ce rôle de premier plan dans les quartiers.

Les artistes ont la possibilité d'exposer dans les bibliothèques et ainsi de faire connaître leurs œuvres à un large public. Ces lieux de diffusion étant principalement dévolus aux artistes amateurs, aucun cachet n'est versé puisque ces artistes n'ont pas le statut de professionnel au sens de la Loi sur le statut de l'artiste.

Nous tenons à vous remercier d'avoir communiqué avec nous et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

La directrice



Suzanne Laverdière

c. c. Mme Chantal Gagnon, directrice générale adjointe – Qualité de vie
M. Ivan Filion, directeur – Direction des bibliothèques
M. Jérôme Pruneau- directeur général- DAM